

Réunion Ordinaire du Conseil Municipal **Du vendredi 27 mars 2009**

Convocation en date du 23 mars 2009

Sous la présidence de Monsieur Jacques BOURDON, Maire

Secrétaire de Séance : Mme Blot

Le quorum étant atteint, la séance débute par la lecture du compte rendu du précédent conseil municipal

1/ Compte administratif 2008

M. Le maire informe le conseil que le compte administratif a été vérifié et approuvé par le percepteur de Théroouanne. A la demande de M. Massez, une copie des analyses et des commentaires du percepteur sera fourni à la minorité.

Les comptes sont les suivants :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Fonctionnement (opération de l'exercice 2008)	561 446.22 €	572 316.62 €
- Investissement (opération de l'exercice 2008)	1 017 528.44 €	799 064.88 €
- Résultat de clôture avec les résultats reportés :		
- Excédent de fonctionnement de	276 004.21 €	
- Déficit d'investissement de	218 463.56 €	
- Reste à réaliser DEPENSES reporté : 19 380 €		

Mr Massez demande pourquoi, en fonctionnement, l'excédent est moins important qu'en 2007 et pourquoi trouve-t-on une telle différence au niveau de l'investissement.

Me Le Maire répond que la différence est due au remboursement des prêts « relais » et à l'obtention des subventions. Les écritures en dépense et en recette du groupe scolaire se sont étalées sur plusieurs années ce qui explique des écarts importants d'une année sur l'autre et qui ne sont pas toujours révélateur. L'année prochaine, nous aurons un budget plus normalisé car pratiquement toutes les factures du groupe scolaire auront été réglées, les recettes importantes auront été encaissées et les emprunts passeront en phase d'amortissement.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 5 CONTRE : 0

2/ Affectation des résultats

Excédent de fonctionnement	:	39 160.65 € au compte 002
Recette d'investissement	:	237 843.56 € au compte 1068
Dépense d'investissement	:	218 463.56 € au compte 001

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 5 CONTRE : 0

3/ Taxes 2009

Après lecture des produits fiscaux et sur conseil du comptable de la commune qui préconise une augmentation régulière des taxes, le Président propose une augmentation des taux pour les trois taxes communales.

Taxe d'habitation : 14.02 % au lieu de 13,75 % soit une augmentation de 1.96 %

Taxe du foncier bâti : 15.81 % au lieu de 15.35 % soit une augmentation de 3.00 %

Taxe du foncier non bâti : 52.26 % au lieu de 51.64 % soit une augmentation de 1.20 %

Cette légère augmentation dégagerait un produit supplémentaire pour la commune d'environ 3 250 €.

M. Massez fait remarquer que si on économise 3 250 € sur le fonctionnement, il n'est pas nécessaire d'augmenter les taxes.

Vote POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 5

4/ Subventions pour l'année 2009

- CCAS	: 100	- Jardiniers de France	: 30
- APED	: 300	- Institut contre le cancer	: 30
- Comice Agricole	: 150	- Cœur toujours	: 30
- Coopérative scolaire Delettes	: 300	- Croix rouge	: 30
- ACPG CATM	: 125	- Association les papillons blancs	: 15
- Les Amis de la rivière	: 300	- Amicale des donneurs de sang	: 30
- Les Amis d'Upen	: 100	- Association d'aide familiale populaire	: 30
- Comité des fêtes	: 300		
- Club de la lys	: 150		
- Foyer Rural de Delettes	: 300	- Téléthon	: 30
- DDEM	: 30	- Ass. Colombophile de Théroouanne	: 30
- Moto cross	: 150	- Resto du cœur	: 50
- Société de chasse	: 150	- Les chasseurs indépendants	: 150

M. Massez rappelle que les problèmes des deux sociétés de chasse ne sont toujours pas réglés et que le nombre d'adhérents étant très différent, il serait plus logique de répartir la subvention de 300 € au prorata des membres.

Associations sportives et musicales :

Comme l'an dernier, le Conseil Municipal accorde 10 € pour chaque Delettois de - de 18 ans inscrit dans un club du village ou extérieur.

- US Théroouanne	: 100 €
- US Coyecques	: 30 €
- Ecole de Musique Aire sur la Lys	: 20 €
- Delettes Swing	: 330 €

Montant des subventions : 3 390 €

Vote POUR : 14 ABSTENTION : 1 CONTRE : 0

5/ Vote du Budget 2009

La section de fonctionnement s'équilibre à 481 688.65 €

La section d'investissement s'équilibre à 487 011.56 €

Vote Pour : 10 Abstention : 4 Contre : 1

6/ Rénovation de la cloche d'Upen d'Aval

Le Conseil Municipal doit prendre une délibération afin d'obtenir des subventions pour la rénovation de la cloche auprès du Conseil général pour le Farda, auprès du conseil régional pour la fondation du patrimoine et auprès de Mme Henneron pour la réserve parlementaire. Les amis d'Upen participeront au financement. C'est une opération financière blanche pour la commune, nous rédigeons simplement les demandes de subventions, l'association des Amis d'Upen n'étant pas habilitée à recevoir les subventions.

Vote Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

7/ Ouverture d'un poste élémentaire en septembre 2009

Monsieur le Maire a appris par M. Vasseur, inspecteur académique, que nous avons une ouverture de classe à la rentrée scolaire 2009-2010. Le conseil municipal doit valider la proposition de l'académie.

Vote Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

8/ Statut du syndicat de la Melde

Après lecture des nouveaux statuts du syndicat de la Melde, le Conseil Municipal demande de plus amples renseignements avant de prendre une délibération. M. Le Maire prendra contact avec le président du syndicat.

9/ Frais de déplacement et de restauration des employés communaux

M. Le Maire propose le remboursement des frais de déplacement et des repas pris par les agents communaux lors de leur formation.

Après discussion, il a été décidé de rembourser :

- 10 € par repas sur présentation du ticket de caisse
- Frais de déplacement : pour tout trajet supérieur à 25 km au prix du barème kilométrique en vigueur.

6/ DIVERS

M. Becquart demande le remplacement des arbres vandalisés sur l'ancienne ligne de chemin de fer. Travail prévu en automne.

M. Hertault demande si la rue des meuniers sera réparée. A revoir après la fin des travaux de coupe d'arbres dans le bois.

Concernant l'achat du tracteur tondeuse, M. Le maire présente le matériel retenu par la commission.

M. Massez propose de placer la table de pique nique du flot ailleurs car elle n'a aucune utilité à cet endroit.

M. Massez indique que M. Duhamel se plaint des nuisances sonores occasionnées par les locataires de la salle d'Upen. M. Le Maire propose de ne plus louer la salle aux familles qui ont créées des nuisances sonores lors de la première location. Il sera ajouté au contrat de location qu'en cas de nuisances sonores, la commune gardera la caution.

A 21h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.